



Livret d'Accueil



LE MOT DE LA DIRECTRICE



Vous avez été orienté(e) vers une Maison d'Accueil Spécialisée et vous avez choisi de venir vivre au sein de notre établissement. Nous vous en remercions et vous souhaitons la bienvenue.

Afin de faciliter votre arrivée, nous avons rédigé ce livret d'accueil qui vous guidera dans les différentes étapes de votre séjour.

Vous y découvrirez la présentation de l'établissement, l'organisation de la vie quotidienne ainsi que les règles indispensables au bon fonctionnement et au respect de chacun dans l'exercice de ses droits et obligations.

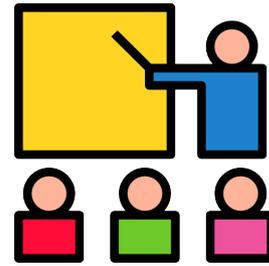
L'ensemble du personnel s'engage à tout mettre en œuvre pour vous proposer un accompagnement de qualité. Vous serez régulièrement invité(e) à faire part de vos remarques et suggestions par le biais des instances et outils prévus à cet effet (Conseil de la vie Sociale, questionnaires, commission restauration, groupe d'expression...) et dont les précisions figurent au présent livret, dans le contrat de séjour, dans le règlement de fonctionnement et sont détaillées dans le projet d'établissement.

Laurence RYNGAERT

Directrice



PRESENTATION GENERALE

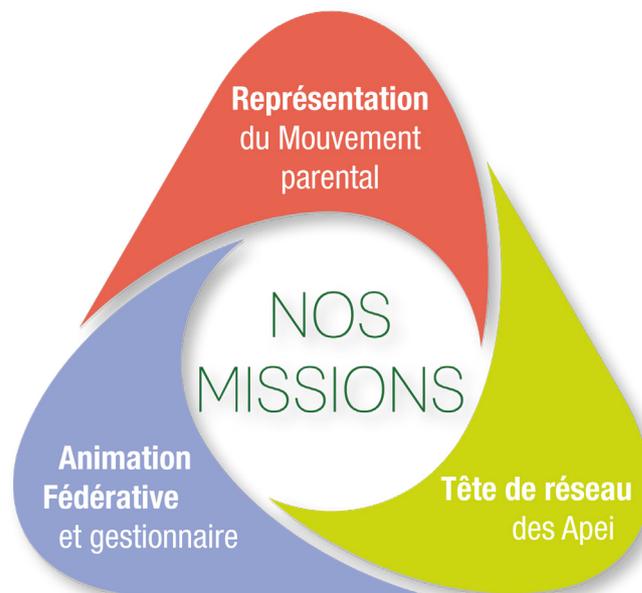


Crée en 1961, l'**Udapei 62**, l'Union départementale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, est une association d'associations Papillons Blancs avec pour missions principales de fédérer les associations issues du Mouvement parental et gérer deux Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS).

Elle fédère donc les 7 Apei et le groupement Arras/Montreuil sur Mer (GAM) réparties sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais. Elle apporte de l'information, du conseil et de l'expertise, coordonne leurs actions et vient en soutien à la réalisation de leurs projets associatifs et gestionnaires. Elle favorise les partenariats et les coopérations.

Outre la fonction fédérative, l'Udapei 62, assure, depuis 2006, la gestion de deux Maisons d'Accueil Spécialisées et un DASMO :

- > **Maison d'Accueil Spécialisée «Le Domaine de Rachel» située à Eperlecques**
- > **Maison d'Accueil Spécialisée «Le Domaine des Berges de la Sensée» située à Croisilles**
- > **DASMO (Dispositif d'Accompagnement et de Soins en Milieu Ouvert) située à Croisilles**





7 Apeï 62 et le GAM
4 800 personnes accompagnées
80 établissements et services
2 370 professionnels



MAS «Le Domaine de Rachel»

Le Domaine de Rachel est le fruit d'une réflexion portée par quatre Associations «Apei» du Pas-de-Calais (Boulogne, Calais, Monteuil, St Omer), afin de proposer aux parents un accompagnement de leur proche en situation de Polyhandicap et de Grand Handicap. L'Udapei 62, de par sa fonction fédérative, a rassemblé les moyens nécessaires pour répondre aux besoins diagnostiqués des personnes handicapées mentales sur le territoire. C'est en conjuguant volonté associative et volonté politique locale qu'une autorisation de création d'une MAS a été obtenue en 2006. L'établissement s'est implanté dans la commune d'Eperlecques.

La Maison d'Accueil Spécialisée répond aux dispositions définies par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et 2005-102 du 11 février 2005. C'est un établissement médico-social gérée par l'Udapei62, membre l'Unapei.

Missions et Agréments

Comme définie dans la circulaire 62 AS du 28 décembre 1978 relative aux modalités d'application de l'article 46 de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 ; la vocation de la M.A.S (Maison d'Accueil Spécialisée) est de recevoir des adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

Les conditions d'agrément et de prise en charge ont été déterminées par le décret n°78-1211 du 26 décembre 1978 relatives aux modalités d'application de la loi.

Elles ont été complétées le 20 mars 2009 par le décret n°2009-322 relatif aux obligations des établissements et des services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie. Ce



décret détermine les modalités d'accompagnement des personnes handicapées adultes qui présentent une situation complexe de handicap, avec altération de leurs capacités de décision et d'action dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Modalités d'accueil

L'établissement propose trois types d'accueil :

- > Un hébergement permanent de 61 places dont, depuis 2021, 8 places dédiées aux personnes présentant des troubles sévères aux spectres autistiques donnant à la personne accueillie l'usage de la chambre mise à sa disposition pour le temps de son accueil. L'hébergement est complété des prestations connexes à savoir aide, soins et accompagnement, entretien de la chambre, suivi vestimentaire (blanchissage, nettoyage, repassage raccommodage), restauration.
- > Un hébergement (1 place) en accueil temporaire modulable, dans la limite de 90 jours maximum par an.
- > Un accueil de jour modulable de 6 places en accueil souple et modulable.

POUR INTÉGRER LA MAS

Vous devez être en possession d'une orientation de la CDAPH indiquant «Maison d'Accueil Spécialisée» et le type d'hébergement souhaité (hébergement, accueil de jour, accueil temporaire)

Conditions d'admission

| Conditions d'admission | Précisions |
|------------------------|--------------------------------|
| Âge* | 20 ans ou plus |
| Orientation MAS | Orientation émise par la CDAPH |

* Dans certaines situations particulières les personnes âgées au minimum de 16 ans pourront être accompagnées par l'établissement.

L'expression de votre volonté sera recherchée.

Pour la constitution de votre dossier d'admission, les pièces suivantes vous seront demandées :

Sur le plan administratif

- > Votre notification CDAPH (en fonction du type d'accueil)
- > Votre carte d'identité
- > Votre carte d'invalidité
- > Votre jugement de mesure de protection juridique, s'il y a lieu
- > Votre carte d'assuré social et attestation de sécurité sociale
- > Votre carte de mutuelle
- > Votre attestation de ressources de la CAF
- > Une note socio-éducative de l'établissement précédent, s'il y a lieu.

Sur le plan médical

- > Votre carnet de santé et de vaccination
- > Les prescriptions médicales en cours avec une ordonnance et une prescription d'un mois de traitement
- > Tout document relatif à votre état de santé.

Votre état de santé ne devra pas être en phase aiguë, c'est à dire ne devra pas relever de soins actifs du type hospitalier.

La procédure d'admission détaillée est disponible sur demande.

FONCTIONNEMENT

Capacité d'accueil

La MAS accueille 68 personnes en hébergement permanent répartis dans 7 unités de vie dont :

- > 8 places dédiées spécifiquement aux personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme
- > 1 place d'accueil temporaire dans la limite de 90 jours par an
- > 6 places d'accueil de jour

Amplitude d'ouverture

La MAS est ouverte 365 jours par an 24h/24 en continu, sans période de fermeture.

L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi, à raison de 225 jours par an.

Le secrétariat se trouve à proximité de l'entrée principale, il est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

DES PROFESSIONNELS A VOTRE ECOUTE

Une équipe de direction et administrative

Directeur
 Chef de service éducatif, paramédical et médico-social

Une équipe socio-éducative

Educateurs spécialisés / coordinateurs unité de vie
 Educateur activité physique adaptée
 Accompagnants éducatif et social
 Assistant social

Une équipe rééducative

Kinésithérapeutes
 Ergothérapeute

Une équipe soignante

Psychiatre
 Médecin généraliste
 Médecin de médecine physique et de réadaptation
 Infirmiers
 Aides-soignants
 Psychologue

Une équipe de services généraux

Agents administratifs
 Agents techniques
 Veilleurs de nuit
 Lingères

La restauration est assurée, sur place par une société extérieure : Celle-ci respecte les besoins individuels (textures, régimes, indications médicales, convictions religieuses, etc..) et tient compte des contraintes alimentaires collectives sur le plan sanitaire.

L'entretien des locaux est assuré par un prestataire extérieur.

Le linge de maison est entretenu par l'équipe de la lingerie de l'établissement en collaboration avec un prestataire extérieur.

Le plateau technique de soins

Le plateau technique de soins est constitué de l'infirmierie, des bureaux des médecins et des psychologues, de l'espace ergothérapie et de la salle de kinésithérapie également utilisée pour des activités.



Salle kinésithérapie



Bureau médecin



Bureau coordinateur

CADRE DE VIE

MAS «Le Domaine de Rachel»

La MAS est un bâtiment construit sur plusieurs niveaux.

- > Un rez-de-chaussée qui comprend les lieux communs et des espaces privés
- > Un étage comprenant des bureaux et une salle de réunion
- > Un sous-sol comprenant les locaux techniques
- > Un rez-de-jardin au niveau - 1 dans lequel se situe l'unité TSA

Elle se compose de 7 unités d'hébergement : **les Chênes, les Fresnes, les Hêtres, les Châtaigniers, les Merisiers, les Charmes et les Acacias.**

Celles-ci sont composées de :

- > 4 unités de 10 chambres dont 1 chambre double
- > 1 unité de 8 chambres spécifique à l'accueil des personnes avec autisme
- > 1 unité médicalisée dotée de 10 chambres individuelles équipées d'une source d'aspiration et d'oxygène ainsi qu'une d'1 chambre pour l'accueil temporaire.

Vous disposez d'une chambre individuelle ou double dotée, personnalisable, équipée de rails de mobilisation, d'une salle d'eau avec WC située entre deux chambres.

Chaque unité dispose d'une salle de bain commune avec baignoire adaptée ainsi que d'un espace séjour comprenant un salon, une salle à manger et un office cuisine.

Une salle au rez-de-chaussée est mise à disposition des proches ainsi qu'un studio à l'étage (sur réservation/nuit).



Chambre



Salle d'eau



Salle de vie



Salon

CADRE DE VIE

L'unité d'accueil de jour

Elle se compose de deux salles : l'une est équipée d'un coin cuisine et d'activités, l'autre est un espace de repos et de change.

Les espaces collectifs

Une cuisine centrale qui se situe au cœur de l'établissement offrant une accessibilité maximum pour les résidents.

Des salles d'activités, dispersées au sein de la structure : une salle d'esthétique, un espace snoezelen, une balnéothérapie, une salle d'activités polyvalente.

Un espace collectif central permet de nombreuses activités : parcours moteurs, activités cirque ainsi que toutes les manifestations. Des repas collectifs y sont proposés offrant ainsi aux résidents un temps de convivialité.



Snoezelen



Salle esthétique

VIE QUOTIDIENNE



Changes : ils sont fournis par l'établissement et ce quelque soit le mode d'accueil (permanent, jour, temporaire de jour) dès le 1er jour d'accueil.



Les produits d'hygiène et de toilette sont à votre charge.



Vous devez apporter **tout appareillage, matériel** indispensable à votre accueil et transmettre les documentations nécessaires à leur mise en place.



Linge personnel : un trousseau vous sera demandé lors de l'admission. Il devra être marqué, avec vos prénom et nom. Il vous incombera de le renouveler selon les besoins.



Culte : toute liberté de culte est respectée dans l'établissement, dans la mesure du possible et tant que l'exercice de la religion permet la liberté d'autrui.



Objets personnels : il est conseillé de déposer votre argent vos objets de valeur au secrétariat qui dispose d'un coffre. En cas de perte ou de vol en dehors de ce dispositif, la MAS ne peut être tenue pour responsable.



Studio des familles et salle des familles

Accès internet : l'établissement vous propose un accès wifi Résidents. cet accès est intégré à la démarche de votre projet personnalisé en fonction de vos demandes et vos capacités.



Le cas échéant, un avenant au règlement de fonctionnement présente le cadre d'utilisation d'internet.

Le matériel personnel et le coût des abonnements éventuel sont à votre charge.

ACTIVITES

Dans le respect et en articulation avec les projets individuels, diverses activités, intérieures et extérieures sont proposées aux personnes accompagnées :

- > **Activités d'apprentissage** : apprentissage des gestes de la vie quotidienne, des gestes médicaux...
- > **Ateliers de motricité et sportifs** : randonnées, parcours moteurs, piscine...
- > **Activités de détente** : balnéothérapie, relaxation, Snoezolen, Virtysens...
- > **Activités de loisirs** : musique, visites diverses, séjours variés, promenades.
- > Des conventions sont passées avec des partenaires extérieurs pour permettre aux résidents de bénéficier d'activités spécifiques encadrés par des professionnels (atelier peinture, poney, cirque, médiation animale, musique, etc..)
- > Les résidents participent aux animations de la commune comme tout citoyen (fête des voisins, brocante, parcours du cœur, marché de Noël, etc..)

PARTICIPATION DES RESIDENTS

Projet d'accompagnement personnalisé

Les équipes de la MAS vous accompagnent dans l'élaboration de votre projet d'accompagnement personnalisé (PAP).

Ce projet prend en compte les habitudes de vie, les besoins et attentes en s'appuyant sur l'expertise de vos proches.

Le PAP est élaboré et mis en oeuvre par l'équipe pluridisciplinaire et les résidents concernés, en collaboration avec les familles/représentants légaux. Il est revu **au minimum une fois par an**.

Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale défini par la loi du 2 mars 2002 et le décret du 25 avril 2022 permettent aux personnes accompagnées d'exprimer leurs besoins et attentes au sein d'une instance dédiée. Afin de faciliter la communication, les comptes-rendus sont écrits en Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Les membres de CVS peuvent être contactés à l'adresse suivante : cvs.eperlecques@udapei62.fr. Un classeur de fiches de réclamation est également mis à votre disposition dans la salle réservée aux familles.

LIENS SOCIAUX ET FAMILIAUX

Vos proches-aidants doivent pouvoir être joints rapidement. A cet effet, ils transmettent à l'établissement, les numéros de téléphone où ils peuvent être contactés aux différents moments de la journée et notamment en cas d'urgence.

Vos proches peuvent vous joindre aux heures d'ouverture du secrétariat ou à n'importe quel moment en cas de nécessité.

Visite des familles et amis

Les proches peuvent venir vous visiter au sein de l'établissement.

Afin de garantir une bonne organisation en lien avec votre planning d'activité et de soins, il est nécessaire de prévenir l'équipe la veille de la visite.

Une salle des familles conviviale et équipée est à disposition au rez de chaussée.

pour les familles plus éloignées, un studio est à disposition, pour une à deux nuitées, sur réservation.

SANTE

En réponse à vos besoins, vous pouvez bénéficier de consultations spécialisées en cabinet libéral ou en établissement hospitalier de proximité. Pour ce faire, la MAS a signé un certain nombre de conventions de partenariat et de coopération avec le secteur sanitaire environnant.

La prestation de soins est essentielle car la MAS accueille des personnes dont le degré de dépendance est avéré.

Trois types de soins sont proposés :

- > Médicaux et infirmiers
- > Médicaux et paramédicaux (kinésithérapeute, ergothérapeute...)
- > Soins de nursing

Lors de votre admission en accueil permanent, vous pouvez choisir le médecin de l'établissement comme médecin traitant ou conserver celui de votre choix.

Concernant l'accueil temporaire, une relation est établie avec votre médecin traitant pour toute action médicale nouvelle ou modificatrice d'un traitement en cours. Les personnes ayant des soins infirmiers, doivent fournir toute information utile en vue d'assurer la continuité de soins.

Avec votre consentement, vos proches-aidants sont tenus informés de votre état de santé, des soins en cours et du traitement. Ceux-ci sont formalisés dans le projet de soins.



Infirmierie

GESTION DE L'ARGENT

Une somme «**d'argent de vie**» est définie dans le cadre du PAP et versé par le représentant légal. Un état des lieux des dépenses est réalisé régulièrement. Afin de sécuriser cette gestion, l'Udapei 62 recommande fortement l'usage des cartes de retrait.

DROITS

Un règlement de fonctionnement a été élaboré. Il indique les principales modalités concrètes d'exercice des droits énoncés au code de l'action sociale et des familles, notamment de ceux mentionnés à l'article L. 311-3. Il précise, le cas échéant, les modalités d'association de la famille à la vie de l'établissement ou du service. Il fait référence aux valeurs définies par le projet associatif de l'Udapei 62.

En cas de non-respect de ceux-ci, vous pouvez vous adresser au Directeur de l'établissement.

Par ailleurs, si vous le jugez nécessaire vous pouvez, vous ou votre représentant légal, faire appel à une personne qualifiée pour vous assister et vous orienter en cas de désaccord avec l'établissement.

Personne de confiance

Vous pouvez désigner une personne de confiance qui, si elle le souhaite, vous accompagne dans vos démarches afin de vous aider dans vos décisions. Celle-ci peut être un parent, un proche ou le médecin traitant. Elle est nommée par écrit et révoquée à tout moment. Elle est consultée au cas où vous ne pourriez exprimer votre volonté et votre consentement, de recevoir l'information et rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits.

Si vous avez une mesure de protection de tutelle, vous ne pouvez pas désigner une personne de confiance.

PREVENTION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE

Le Centre d'appel national (ALMA) réceptionne les signalements de situation de maltraitance. Celui-ci peut être contacté au 3977.

Pour toute information utile et/ou signalement vous pouvez contacter l'ARS aux coordonnées suivantes :



**556, avenue Willy Brandt 59177
Euralille
Tél : 0 809 40 20 32
Mail : ars-hdf-signal@ars.sante.fr**

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Au cours de votre accompagnement par la MAS nos équipes sont amenées à collecter certaines de vos données à caractère personnel.

Cela nous permet d'exercer nos missions d'accompagnement encadrées par la loi, prévues dans nos contrats ou qui relèvent de notre intérêt légitime, telles que :

- > Gestion de votre dossier administratif, médical, dossier liaison d'urgence (DLU)
- > Accompagnement à la réalisation de votre projet de séjour en accueil temporaire
- > Gestion des finances
- > Gestion des enquêtes provenant des autorités compétentes
- > Transmission de nos supports de communication interne.

Vos données personnelles sont hébergées sur des serveurs internes dont la gestion est confiée au prestataire **EUROINFO**.

Vos données seront conservées pendant toute la durée de votre séjour au sein de l'Association Udapei 62, puis selon les durées suivantes :

| Document | Durée de conservation |
|---|--|
| Contrat de séjour | 20 ans après le départ de la personne |
| Dossier Unique de la personne accompagnée (dossiers administratif, médical, social, santé et soins) | |
| Projet personnel | |

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment, exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement pour des motifs légitimes, de portabilité de vos données en vous adressant à rgpd@udapei62.fr

Pour toutes demandes d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel mise en œuvre par l'Udapei 62, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : rgpd@udapei62.fr

Vous pouvez, si vous l'estimez nécessaire, introduire une réclamation concernant le traitement de vos données personnelles auprès de la CNIL.

IDENTITE NATIONALE DE SANTE



Depuis le 1er janvier 2021, vos données de santé sont référencées à l'aide de votre identité nationale de santé (INS) et traitées dans un fichier informatisé géré par l'établissement. La base légale de ce traitement est l'obligation légale (cf. articles L. 1111-8-1 et R. 1111-8-1 et suivants du code de la santé publique).

Cette INS a pour finalité de permettre l'identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions. Il peut vous être demandé de présenter un titre d'identité. Une copie de ce document peut être conservée par l'établissement dans des conditions de sécurité réglementées.

Vous ne disposez pas en revanche du droit de vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS (Cf. article R. 1111-8-5 du code de la santé publique).

Les destinataires de ces données sont les professionnels participant à votre prise en charge. Aucun transfert de données hors de l'Union Européenne n'est envisagé. Si vous estimez, après avoir contacté l'établissement, que vos droits «Informatique et Libertés» ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).

Pour toute demande d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel mise en œuvre par l'Udapei 62, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : rgpd@udapei62.fr

MON ESPACE SANTE



Mon espace santé est un service numérique destiné à stocker les documents de santé en toute sécurité. Cet espace, construit autour du Dossier Médical Partagé (DMP) a pour vocation à devenir votre carnet de santé numérique. La MAS permet le transfert d'informations de votre séjour directement dans le DMP sur mon Espace Santé, sous réserve de votre accord.

Des questions ? Nos professionnels peuvent vous répondre



MAS «Le Domaine de Rachel»

Impasse du Cluse 62910 Eperlecques

Tél. : 03 21 11 18 10

mas.eperlecques@udapei62.fr



Les Papillons Blancs

1216, rue Delbecque - 62660 BEUVRY

Tél. : 03 21 68 38 38

siege.ud@udapei62.fr

www.udapei62.fr



LE DOMAINE DE RACHEL